



FOODEX 2010

Tokyo, Japon
Du 2 au 5 mars 2010

FOODEX est la plus importante foire commerciale d'Asie-Pacifique. Avec plus de 2400 exposants et 70 000 visiteurs en 2009, **FOODEX** représente une occasion exceptionnelle de présenter vos produits à des décideurs internationaux de l'industrie de l'alimentation et des boissons. Le Japon importe pour 33 milliards de dollars de produits agroalimentaires canadiens et le Québec jouit d'une réputation enviable.

Le *Groupe Export agroalimentaire Québec-Canada* vous invite à venir exposer vos produits à l'intérieur du pavillon du Canada. Faites vite, les places sont limitées – premier arrivé, premier servi. Consultez ci-dessous les avantages auxquels nos membres ont droit.

Participez à cette foire en formule générique, sous la bannière du Groupe Export et bénéficiez des avantages suivants :

- remboursement de 50% d'un billet d'avion en classe économique, avec possibilité de deux participants par entreprise exposante ;
- remboursement d'un « per diem » de 200\$/jour/personne, avec possibilité de 2 participants par entreprise, pour un maximum de 6 jours. Si les deux participants occupent la même chambre d'hôtel, une formule différente s'appliquera et cette 2^e personne bénéficiera plutôt du tarif repas approuvé par le Conseil du Trésor;
- Service d'interprétation pour 4 jours pendant les heures de foire.
- Rabais de 75% sur les frais additionnels d'aménagement de votre kiosque, jusqu'à concurrence de 5000 \$ des dépenses admissibles par entreprise;
- Rabais de 75% sur les frais d'envoi d'échantillons (consolidation avec le Groupe Export);
- coordination de l'événement et une permanence assurée sur place par un représentant du Groupe Export.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : le 18 décembre 2009

Pour informations supplémentaires, communiquez avec Nicolas Moisan:
(450) 461-6266 poste 204 ou nicolasmoisan@groupeexport.ca.



Canada



Siège social

668, Montée Montarville
Saint-Bruno-de-Montarville (Québec)
Canada J3V 6B1
T (450) 461-6266 1 800 563-9767
F (450) 461-6255
info@groupeexport.ca

Formulaire de participation



Foodex 2010
Tokyo, Japon
Du 2 au 5 mars 2010

Tarif membre, participation en formule générique:

- | | |
|--|-------------|
| <input type="checkbox"/> Espace format de 6 m ² meublé (4 disponibles) _____ | 3 750,00\$ |
| <input type="checkbox"/> Espace format de 9 m ² régulier meublé (2 disponibles) _____ | 5 950,00\$ |
| <input type="checkbox"/> Espace format de 9 m ² coin meublé (2 disponibles) _____ | 7 250,00\$ |
| <input type="checkbox"/> Espace format de 18 m ² régulier meublé (1 disponible) _____ | 17 950,00\$ |

Non membres:

Pour participer à cette activité, vous devez être membre du Groupe Export agroalimentaire. L'adhésion à l'association vous donne droit à tous les avantages des membres du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010. Veuillez nous contacter sans délai.

Personne contact :	
Badges :	
Entreprise :	
Produits :	
Adresse :	Code postal :
Téléphone :	Télécopieur :
Courriel :	Site Internet :
Signature (personne autorisée):	Date :

- Veuillez libeller votre chèque à l'ordre du **Groupe Export agroalimentaire**.
- Il est également possible de payer par carte de crédit en contactant notre service comptable au 450-461-6266 poste 210.

Date limite d'inscription : le 18 décembre 2009

Veuillez retourner ce formulaire par télécopieur au 450-461-6255 à l'attention de Nicolas Moisan



Canada

Agriculture, Pêcheries
et Alimentation

Québec

Siège social

668, Montée Montarville
Saint-Bruno-de-Montarville (Québec)
Canada J3V 6B1
T (450) 461-6266 1 800 563-9767
F (450) 461-6255
info@groupeexport.ca

Politique générale lors d'une participation à une foire



Le Groupe Export agroalimentaire est un organisme à but non lucratif (OBNL) qui gère les programmes d'aide à l'exportation du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

À titre de gestionnaire de programmes gouvernementaux, le Groupe Export a défini une politique générale à suivre dans le cadre d'une participation à une foire. Voici les détails :

La signature d'un représentant de l'entreprise apposée sur le formulaire de participation à une foire tient lieu de contrat entre le Groupe Export et l'entreprise.

1. Dans les cinq jours suivant son inscription, l'entreprise doit acquitter 50% des frais de participation. Ces frais peuvent être acquittés par chèque ou par carte de crédit en communiquant avec le service comptable du Groupe Export au 450-461-6266 poste 210.
2. L'autre 50% des frais de participation à une foire est exigible 60 jours avant la tenue de l'événement.
3. À défaut de se conformer à cette politique, le Groupe Export se réserve le droit d'annuler la participation de l'entreprise.
4. En cas d'annulation par l'entreprise :
 - Si l'entreprise ou le Groupe Export trouve un remplaçant, elle sera remboursée à 100% moins des frais d'administration de 200,00\$, dès que le remplaçant aura payé la somme due.
 - Si l'entreprise ou le Groupe Export ne trouve pas de remplaçant, elle devra assumer le total du montant auquel elle s'est engagée par contrat.
 - Toute demande d'annulation doit se faire par écrit et être adressée à la personne responsable de la foire et dont le nom apparaît sur le formulaire de participation.

Cette politique a été entérinée par le conseil d'administration du Groupe Export agroalimentaire, le 14 février 2008.

Siège social

668, Montée Montarville
Saint-Bruno-de-Montarville (Québec)
Canada J3V 6B1
T (450) 461-6266 1 800 563-9767
F (450) 461-6255
info@groupeexport.ca